



Communiqué de presse

Talence, le 20 mai 2020

Conseil municipal d'investiture délocalisé et à huis clos

Suite à la décision prise par le gouvernement d'autoriser l'installation des conseils municipaux élus en mars dernier, la Ville de Talence organise son conseil municipal d'investiture lundi 25 mai prochain. À cette occasion, l'assemblée délibérante procédera à l'élection du maire et de ses adjoints dans des conditions atypiques. La Ville a dû s'adapter pour répondre aux consignes sanitaires et, en même temps, aux exigences légales liées à cet exercice.

Le 15 mars dernier, la liste conduite par le maire sortant, Emmanuel Sallaberry, remportait dès le premier tour l'élection municipale de Talence avec 53,05% des suffrages exprimés. Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, les conseillers municipaux et communautaires n'ont pu entrer en fonction que le 18 mai dernier.

Compte tenu de la loi d'urgence du 23 mars 2020, qui prévoit que la première réunion des conseils municipaux, élus au complet le 15 mars, doit se tenir de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après l'entrée en fonction des élus, à Talence, la première réunion du conseil municipal a été programmée au **lundi 25 mai 2020 à 18 heures** à la salle François Mauriac.

Selon l'avis du conseil scientifique Covid-19, il en est ressorti un ensemble de recommandations nécessaires à la bonne tenue de ces réunions collectives, au-delà du respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique. Plusieurs dispositions ont donc été prises pour l'organisation de ce conseil municipal d'investiture :

- Ce premier conseil est exceptionnellement délocalisé du château Peixotto, son lieu historique, à la salle François Mauriac afin de bénéficier de l'espacement nécessaire (4m² par personne minimum) entre les participants.
- La réunion se déroulera à huis-clos, sans public extérieur, afin de limiter le nombre de personnes présentes et donc le risque de contamination.
- Pour la première fois, il sera retransmis en direct et accessible en ligne depuis le site web de la Ville. www.talence.fr
- Enfin, l'ordre du jour sera limité* pour réduire le plus possible la durée de la réunion d'installation.

*Election du maire, des adjoints, charte de l' élu, élection du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

CONTACT PRESSE :

Claudia Courtois : 06 23 03 59 64 - cla.courtois@talence.fr

Pour les journalistes qui souhaitent participer physiquement à ce conseil municipal, merci de nous appeler d'ici lundi 25 mai.